

DELIBERATION N° 87/09-10 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL/CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES LOISIRS AU PLATEAU

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, informe le Conseil de l'avancement du projet de réalisation sur le Plateau d'un équipement destiné aux utilisateurs des équipements sportifs et de loisirs en place.

Ce projet comprend la construction d'un refuge auquel sont adjoints les logements des gardiens des installations sportives, rendus nécessaires par le développement des équipements sur le Plateau et leur besoin en entretien.

- le montant prévisionnel de cette réalisation se monte à 1 800 000 F H.T., rémunération du Bureau d'études qui sera chargé des études et de la réalisation de cet équipement incluse.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de désigner le Bureau d'Etude Burgain et Picardat pour la réalisation d'un A.P.S., ainsi que pour la maîtrise d'œuvre et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement,

- de solliciter le Conseil Général pour l'octroi de la subvention maximale sur le projet présenté,

- de prévoir les crédits nécessaires au budget en cours, en dépenses et en recettes, pour la réalisation de cette opération.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement afférents aux études de ce projet.

- de s'engager à conserver la destination de ces équipements et à les maintenir en bon état d'entretien.